



Ce plan est notre propriété et ne peut être reproduit, ni communiqué a des tiers sans notre autorisation écrite. Ce plan est réalisé uniquement pour l'obtention du permis de construire. Il ne peut en aucun cas être utilisé comme plan d' exécution. Les côtes de construction ne sont qu'indicatives, sa réalisation nécessitant une étude spécialisée sous la responsabilité des entreprises

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIRE-ATLANTIQUE



Romain fohanno
le frostidié
44410 ASSERAC

24/04/2017

Annexe 3b

1:500